

Commune de Ludon-Médoc

ARR2025/128

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la requête présentée par la Société DA SOLUTIONS afin d'effectuer des travaux de déposes de poteaux télécoms

La Commune de LUDON-MÉDOC,

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser cette intervention sur la voie citée ci-dessous,

-RUE DE LA MAIRIE-

ARRÊTE

ARTICLE 1

La Société DA SOLUTION et autorisé à effectuer cette intervention à compter du 01/10/2025 pour une durée de 30 jours ARTICLE 2

La circulation sera maintenue ouverte.

La signalisation règlementaire sera mise en place par la société réalisatrice des travaux.

ARTICLE 3

Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux et de part et d'autre excepté pour les véhicules affectés au chantier.

ARTICLE 4

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur. ARTICLE 5

Les réfections définitives seront réalisées selon le règlement de voirie communale

ARTICLE 6

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de Ludon-Médoc.

ARTICLE 7

Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif.

ARTICLE 8

Notification du présent arrêté sera adressé à :

- Gendarmerie de Macau,
- Sapeurs-Pompiers de Macau,
- Police municipale
- ORANGE UI AQUITAINE
- DA SOLUTIONS

Fait à Ludon-Médoc le 6 Octobre 2025,

DE CUMP DE

M le Maire,